

Règlement du jeu concours « 12è concours de cortèges»

Le site Les Cortèges de Garance organise un jeu gratuit sans obligation. Jeu ouvert du 2 avril 2015 au 9 avril 2015 à 12h00. Le concours est présenté dans un premier temps sur facebook <http://www.facebook.com/cortegesdegarance> puis sur le site <http://www.cortegesdegarance.com>. Le concours s'adresse à toute personne physique résidant en France Métropolitaine. Il consiste à envoyer une photo de cortège via le formulaire contact <http://www.cortegesdegarance.com/contact-corteges-mariage/>

Le jeu se déroule en 2 étapes :

1/ Du 1^{er} janvier au 2 avril 2015 13h00: Envoyer une photo de son propre cortège à <http://www.cortegesdegarance.com/contact-corteges-mariage/> ou à l'adresse contact@cortegesdegarance.com. En envoyant une photo, vous autorisez les Cortèges de Garance à la publier sur son site <http://www.cortegesdegarance.com> ainsi que sur la page Facebook des Cortèges de Garance <http://www.facebook.com/cortegesdegarance>

Les internautes peuvent voter (liker) pour leurs cortèges favoris.

2/Du 2 au 9 avril 2015 : Les 4 photos regroupant le plus de voix sur Facebook le 2 avril 2015 seront soumises à un vote sur le site des Cortèges de Garance <http://cortegesdegarance.com> du 2 au 9 avril 2015 à 12h00. Les votes sont bloqués automatiquement à la date et heure de fin de concours.

Chaque internaute aura la possibilité de voter pour son cortège favori. Chaque internaute voulant valider sa participation au jeu concours devra se manifester en laissant un commentaire sur la page Facebook des Cortèges de Garance <http://www.facebook.com/cortegesdegarance> en invitant via un tag 2 personnes à participer au concours de cortèges.

Chaque internaute voulant valider sa participation au jeu concours devra se manifester ou à la suite du message <http://www.cortegesdegarance.com/corteges-de-garance/lundi-sondage-fevrier-3013/> .

Chaque internaute pourra multiplier ses chances en partageant le concours de cortèges et en collant le lien de partage sous un commentaire facebook <http://www.facebook.com/cortegesdegarance> ou sur la page du concours de cortèges <http://www.cortegesdegarance.com/corteges-de-garance/concours-de-corteges-3/>

Les 2 premiers gagnants seront désignés par les internautes.

Le 1er prix sera remis aux mariés dont le cortège aura remporté le plus de voix.

Le second prix sera remis aux mariés dont le cortège est arrivé en seconde position.

Un prix spécial sera remis à 1 internaute parmi les votants qui se seront manifestés dans les commentaires du message ou sur Facebook ET qui auront partagé le message. Le gagnant sera désigné par tirage au sort organisé dans la semaine suivant la date de fin du concours.

Les gagnants seront avisés par courrier électronique.

Article 1 – Organisateur

La SARL Les Cortèges de Garance organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, par Internet, nommé « 12 concours de cortèges » du 2 avril 2015 au 9 avril 2015 12h00

Article 2 – Participation

L'inscription à ce jeu concours est ouverte à toute personne résidant en France Métropolitaine.

Ne seront pas prises en considération les candidatures des gagnants dont les coordonnées seront incomplètes, incompréhensibles, adressées après les délais prévus ou non conformes aux dispositions générales du présent règlement.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs.

Article 3 – Comment participer ?

La participation au jeu se fait exclusivement par Internet sur le site : www.cortegesdegarance.com . Le nombre de photos envoyées est illimité sous réserve de ne pas envoyer deux fois le même cortège. Ou un cortège qui aurait été publié dans le passé. Votre cortège devra être en adéquation avec la ligne éditoriale des Cortèges de Garance.

Article 4 – Comment jouer ?

Pour participer au jeu, envoyez vos photos via le formulaire de contact situé sur le site www.cortegesdegarance.com.

Les cortèges sont publiés par ordre d'arrivée à un rythme maximum d'un par jour. Si votre cortège n'est pas publié en février, il le sera en mars ou avril, en fonction du nombre de participations. Si votre cortège ne correspond pas à notre ligne éditoriale il ne pourra être publié. Si les photos ne sont pas de bonne qualité, elles ne pourront pas être publiées.

Article 5 – Comment gagner ?

Toutes les personnes ayant envoyé des photos publiables seront soumises à la sélection des internautes sur la page Facebook des Cortèges de Garance.

Les 4 cortèges pré-sélectionnés seront publiés sur le site des Cortèges de Garance. Les internautes pourront alors choisir leur cortège favori.

Un tirage au sort déterminera un gagnant parmi les internautes ayant voté et partagé le jeu concours et s'étant manifesté par le biais d'un commentaire à la suite du jeu concours.

La liste des contributions de ce jeu concours est présentée le 2 avril 2015

Ce concours sera doté des lots suivants:

- Une annonce à paraître dans [Le Carnet du Jour du Figaro](http://www.lefigaro.fr), dans la rubrique fiançailles, mariage, anniversaire de mariage, naissance ou anniversaire, au choix du gagnant. L'annonce sera reprise sur le site www.carnetdujour.lefigaro.fr et sera accompagnée d'un abonnement gracieux de trois mois au Figaro et du Carnet Blanc. Cette annonce figurera A LA UNE du Figaro le jour des fiançailles, du mariage, d'un anniversaire de mariage, de la naissance ou d'un anniversaire, au choix du gagnant une (Valeur 319€). Prix attribué aux mariés arrivant en première position des votes.
- Un bon d'achat d'une valeur de 105€ chez Laudate <http://www.laudate.fr>

Répartition des lots :

- 1^{er} prix : Une annonce à paraître A la Une du Carnet du Jour du Figaro valeur 319€
- 2^e prix : Un bon d'achat de 105€ chez Laudate valable sur toute la boutique physique ou en ligne

Puis aura lieu un tirage au sort parmi les participants au jeu concours :

- [Un pendentif en nacre et or](#) d'une valeur de 95€.

[Croix en forme de trèfle](#) : Base en Nacre avec trèfle à quatre pétales en or 18 carats posé délicatement dessus.

Dimension de la nacre : 15mm - Dimension du trèfle en or : 10mm

Augmentez ses chances :

- manifester sa participation via un commentaire = 1 chance
- Partager le jeu concours sur un réseau social et coller le lien sous le billet = 1 chance
- Taguer 2 personnes sous l'annonce du concours sur notre f-appe facebook = 2 chances.
- Un internaute peut inviter un nombre illimité de personnes. Cependant il pourra comptabiliser au maximum 10 chances en tout.

Les gagnants, en cas de refus de bénéficier du lot, ne pourront prétendre à aucun autre lot, ni aucune contrepartie financière.

Chaque gagnant sera informé par courrier électronique. Les dotations sont nominatives et ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à un échange ou remplacement. Les dotations sont remises à la mariée qui était entourée par le cortège présenté.

La question sera posée aux gagnants. Si la réponse est positive, le lot leur sera attribué. Celui-ci ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation auprès des Cortèges de Garance. Les gagnants auront 1 mois pour se manifester après la cloture du concours pour répondre aux courrier électronique des cortèges de Garance et communiquer les éléments utiles à l'envoi des lots.

Article 6 – Protection des informations

Le destinataire des informations contenues dans le Jeu est la Société Organisatrice.

Les Cortèges de Garance indique aux participants que les données nominatives du questionnaire font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique qu'elle se réserve le droit d'exploiter.

Article 7 - Publicité des gagnants

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom sur le site www.cortegesdegarance.com sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Chaque participant autorise expressément Les Cortèges de Garance à publier les photos et tutoriels envoyés. Les Cortèges de Garance s'engagent à flouter les visages paraissant sur les photos.

Article 8 – Jeu sans obligation d'achat

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courrier envoyé à l'adresse suivante : Les cortèges de Garance – 4 rue Bailly – 78 000 Versailles

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé au tarif lent en vigueur.

Pour les participants utilisant un canal Internet excluant abonnement câble, ADSL ou forfait, les coûts de connexion engagés pour la participation au Jeu seront remboursés sur la base de 3 minutes, selon le tarif France Télécom en vigueur « heures creuses » lors de la demande et dans la limite d'une partie, sur justificatif de son fournisseur d'accès, en indiquant ses nom, prénom, adresse ainsi qu'en joignant un relevé d'identité bancaire.

Chaque remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse postale).

Article 9 – Acceptation du règlement

Toute participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.